



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte



\*18135891\*



Greffe

29 AOÛT 2018

N° d'entreprise : 0462.138.979

Dénomination

(en entier) : **Maison Médicale AGORA a.s.b.l.**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association sans but lucratif**Siège : **Rue de Rotheux 164 à 4100 SERAING**Objet de l'acte : **Réélection d'un conseil d'administration**

La séance est ouverte à 12h40.

Le bureau est composé de :

Simon Voz (Président)

Geneviève Noël (Trésorière)

Emeline Legardeur (Secrétaire)

Assemblée en nombre

Le quorum des quatre/cinquièmes (4/5èmes) des associés étant atteint (12 présents et 2 représentés sur 15 membres effectifs) conformément à l'article 10 des statuts ;

Après délibération, l'assemblée générale prend les décisions suivantes :

- Bonification des mandats de gestion de l'AG, du CA, du CG et du gestionnaire.
- Election d'un nouveau CA et CG par le principe de l'élection sans candidat.

1. L'AG valide la fonction de gestionnaire d'Evelyne Bonhomme

2. Le gestionnaire n'est pas éligible au CA ou CG.

3. L'AG acte la fin de mandat comme administrateurs de :

Simon Voz (Président)

Geneviève Noël (Trésorière)

Emeline Legardeur (Secrétaire)

4. Suite au vote, le nouveau bureau est composé de :

Au CG : Bénédicte Fripiat, Gaëtane Lekeux, Barbara Pieters.

Au CA: Bénédicte Fripiat, Gaëtane Lekeux, Barbara Pieters et Geneviève Noël.

CLÔTURE

La séance est levée à 16h50.

NOËL G. Administrateur  
 PIETERS B. Administrateur  
 LEKEUX G. Administrateur  
 FRIPPIAT B. Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/09/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.